

Le Conseil économique et social (ECOSOC) composé de 27 membres, dont le Canada, n'a pas pour fonction exclusive la gestion du système d'organismes des Nations Unies relativement aux activités économiques, sociales et aux droits de l'homme; il est également une tribune où se débattent les grandes questions afférentes à la politique économique et sociale sur le plan international. Il est donc en quelque sorte un organe préparatoire pour les délibérations qui ont cours au sein de l'Assemblée générale relativement à ces domaines. A sa dernière session, le Conseil a, après un débat prolongé, approuvé une résolution portant sur le financement du développement économique, résolution qui faisait état de l'inquiétude profonde que suscite la situation économique de nombre de pays en voie de développement et qui préconisait des changements à apporter dans certaines pratiques d'assistance de la part des gouvernements développés ou « donateurs ».

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, organe semi-autonome de l'Assemblée générale, encore dans sa période de croissance, représente un effort important en vue d'accélérer la croissance économique des pays en voie de développement. Le Conseil a tout récemment présenté un rapport dans lequel il est dit que la situation au point de vue échanges des pays en voie de développement n'a pas cessé de décliner, ajoutant qu'il y avait une baisse sensible de leur participation au commerce mondial et un taux d'expansion décevant, en grande partie compensée par une augmentation de la population.

Une organisation presque identique verra bientôt le jour lorsque l'Assemblée étudiera les projets de statut de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), projets qui ont été rédigés plus tôt cette année par la Commission préparatoire à la vingtième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée avait décidé de la mise sur pied d'une organisation du genre au sein des Nations Unies après que les pays développés se fussent opposés aux propositions antérieures formulées en vue de l'établissement d'une Institution spécialisée distincte qui serait chargée d'étudier le problème de l'industrialisation dans les pays en voie de développement. Il n'est pas dans l'air que les délégations présentes à la vingt et unième session contesteront les conclusions de la Commission préparatoire, qui a soumis dans son projet les statuts du Conseil pour le développement industriel, composé de 45 membres et d'un secrétariat bien restructuré. Tout comme pour l'UNCTAD, les frais administratifs de l'ONUDI seront imputés sur le budget ordinaire des Nations Unies. Mais, contrairement à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) prendra censément sur elle tout un éventail d'activités opérationnelles visant à aider les pays en voie de développement dans le domaine industriel. Cette dernière organisation sera financée et par le Programme de développement des Nations Unies et par les contributions volontaires destinées spécialement au développement industriel.

D'autres points intéressants que porte l'ordre du jour de la Deuxième